

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Amiens (80)

Réponses de Emilie Thérrouin, au nom de la liste « Amiens c'est l'tien ! »

— le 29/02/2020 à 15:05 —

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 : je m'engage

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

Le programme de la liste d'union de la gauche et des écologistes « Amiens c'est l'tien » repose sur l'envie que chacun.e d'entre nous puisse vivre dans les années qui viennent dans une ville plus juste et plus verte. C'est pourquoi nous nous engageons à accompagner le développement des transports actifs (marche, vélo etc.). Cela passe aussi à notre sens par un travail sur le partage de la rue, qui se fera surtout de manière incitative afin que faire du vélo un moyen de transport pour toutes et tous devienne possible.

Nous souhaitons mettre en place une complémentarité des transports, et que de plus en plus d'Amiénois.e.s fassent du vélo un moyen de transport au quotidien : parce ce que c'est bon pour la santé et pour l'environnement dans lequel nous vivons ensemble en réduisant notamment la dépense d'énergie fossile. Le vélo c'est aussi un moyen de réduire le bruit en ville, de gagner en qualité de vie, de faire des économies, d'être plus efficace, mais aussi d'aider au maintien et au développement du commerce de proximité. Le vélo nous permet de voir la ville autrement avec plus de convivialité.

Action n°2 : je ne m'engage pas

Affecter au moins 30 euros, par an et par habitant. du budget municipal d'investissement à un budget participatif de projets (avec un thème transport et mobilité) pour impliquer les citoyens dans l'amélioration de leur cadre de vie.

Remarque : cela amène Amiens à un budget de l'ordre de 4 millions d'euros et la Métropole à un budget de l'ordre de 6 millions d'euros.

Référence : Plan Vélo Véloxygène Editorial

Nous prévoyons un plan vélo ambitieux : le budget alloué au développement du vélo sera multiplié par trois, passant des actuels 5€ par habitant à 15€ par habitant et par an.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°3 : je m'engage

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : Aménager un réseau de pistes cyclables continues et sécurisées sur toutes les voies du réseau départemental, du réseau local de niveau 1 et globalement sur toutes les voies au trafic supérieur à 5000 véhicules/jour. Ces pistes seront interconnectées grâce à l'aménagement de quartiers calmes (voir proposition 9).

Référence : Plan Vélo Véloxygène proposition 1

Nous nous engageons à débiter cet aménagement dès le début de notre mandat et à poursuivre sa mise en œuvre tout au long du mandat. C'est en effet l'une des mesures les plus importantes pour faire du vélo un véritable moyen de transport alternatif.

Action n°4 : je m'engage

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines Les liaisons radiales entre la ville centre qu'est Amiens et les différentes communes de la métropole sont nécessaires au développement du vélo à l'échelle du territoire, et elles doivent bien sûr être complétées par des liaisons tangentiels intercommunales.

Leur localisation sera affinée en lien avec les futurs élus et les services techniques. Les itinéraires tangentiels devront s'accompagner d'une limitation du trafic de transit et pourront faire appel par exemple au dispositif "chaussidou".

Référence : Plan Vélo Véloxygène proposition 4.

Parce qu'elles demandent un travail en partenariat avec d'autres collectivités, ces mesures seront discutées afin de pouvoir les initier le plus rapidement possible dans le mandat.

Action n°5 : je m'engage

Maintenir le réseau cyclable avec un soin prioritaire : nettoyage régulier des feuilles et débris (verre...), remplacement des panneaux de signalisation endommagés, entretien régulier de la peinture... Proposer des itinéraires de déviation sécurisés en cas de travaux sur le réseau cyclable.

Ajouter également les zones cyclables dans les programmes d'élagage de végétation.

Référence : Plan Vélo Véloxygène annexes CdC fonctionnel vélo

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°6 : je m'engage

Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes. Adopter un plan de circulation empêchant le trafic motorisé de transit à l'intérieur du centre-ville et des quartiers, y limiter la vitesse à 30 km/h.

La desserte automobile reste possible pour les riverains.

Ainsi, la diminution des vitesses induite encourage les trajets à pied ou à vélo, et les quartiers apaisés retrouvent leur urbanité : les enfants peuvent jouer dans la rue !

Référence : Plan Vélo Véloxygène proposition 2

☒ La vitesse de circulation sera réduite à 30 km/h en centre-ville, puis progressivement dans les quartiers en concertation avec les résidents. Nous étudierons les plans de circulation avec les conseils d'habitants et en ayant recours à l'expertise des associations d'usagers comme Véloxygène.

Action n°7 : je m'engage

Afin d'améliorer la sécurité de toutes et tous, la qualité de l'air et de favoriser les mobilités douces, en application de l'article L. 2213-2 1° du Code Général des Collectivités Territoriales, interdire la traversée de la ville aux camions de plus de 3,5t.

Réguler la Logistique urbaine : selon l'ADEME, le transport de marchandises en ville représente entre 10 % et 20 % du trafic, et pèse près d'un quart des émissions globales de CO2 en ville alors que, une fois sur deux, un livreur d'un achat en ligne trouve porte close. Les camions sont par ailleurs une source de danger pour les cyclistes (risque de l'angle-mort).

Le "dernier kilomètre" de livraison (au moins) serait ainsi réalisé en mode doux (vélocargo par exemple).

Référence : Plan Vélo Véloxygène proposition 12

Action n°8 : je m'engage

Arrêter tout projet de construction de grande infrastructure routière destinée aux véhicules motorisés. Dans une perspective de limitation du trafic automobile et de l'étalement urbain, la création de nouvelles infrastructures routières est inutile et contreproductive : l'augmentation de l'offre induit une augmentation des déplacements motorisés.

Référence : Plan Vélo Véloxygène proposition 12

☒ Les politiques municipale et métropolitaine réduiront l'importance donnée à l'automobile dans les années à venir. Nous nous sommes engagés contre l'étalement urbain et l'artificialisation des sols au profit de constructions inutiles.

Si nous souhaitons favoriser l'auto-partage et ainsi réduire la place de la voiture individuelle, notre proposition majeure en faveur de la réduction de l'espace donné à l'automobile et au trafic motorisé en général passe par une politique du développement d'un réseau de bus à véritablement haut niveau de service avec des couloirs dédiés vers des bus gratuits, par la généralisation des vitesses réduites à 20 ou 30 km/h, à la piétonisation de rue dans tous les quartiers afin de créer des espaces publics sans voiture. Nous favoriserons pour cela les voies dédiées afin de réduire les files dans l'agglomération.

De plus, nous appliquerons une politique de la gratuité pour toutes de l'accès aux transports en commun dès 2022. Cette mesure forte – et pourtant peu coûteuse à l'échelle du budget de la métropole – permettra comme à Dunkerque par exemple une augmentation du nombre d'usagers au détriment de l'automobile (+ 65% la semaine, + 165% le week-end dans la métropole dunkerquoise). Ces premières mesures, applicables dès mi-mandat, seront le premier pas (mais pas le dernier) vers une ville moins bruyante, moins polluée, et qui remettra au centre ses habitants plutôt que l'automobile.

Action n°9 : je m'engage

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Le double-sens cyclable (DSC) facilite l'accès d'un quartier pour les cyclistes, et incite les automobilistes, qui diminuent leur vitesse, au partage de la route. Le DSC augmente la perméabilité d'une zone aux déplacements cyclistes, et permet d'éviter les voies à plus fort trafic.

Contrairement à une idée très répandue dans l'opinion publique, les collisions frontales en DSC sont extrêmement rares du fait de la visibilité réciproque. De plus, en cas d'ouverture intempestive de portière, celle-ci tend à se refermer et le risque de dégât est évidemment moindre.

NOTA 1 : un DSC doit s'accompagner des aménagements adéquats : suppression du stationnement automobile dans la zone de 5m (voire 10 mètres) en amont des passages piétons. NOTA 2 : les DSC ne sont pas le seul équipement à développer. Les "cédez-le-passage cycliste au feu", autorisés par la loi, sont également un dispositif nécessaire à une pratique cycliste attrayante.

Référence : Plan Vélo Véloxygène proposition 3

☒ Ces mesures seront mises en œuvres dès 2020.

Action n°10 : je m'engage

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes. - Amélioration de la signalétique, changement du plan de circulation aux abords de l'établissement, mise en place de zone 30 ;

- Interdiction du stationnement automobile devant l'école, installation de chicanes et de ralentisseurs, présence de personnels municipaux aux entrées et sorties des élèves

Référence : Plan Vélo Véloxygène proposition 11

☒ Nous travaillerons en concertation avec les conseils d'école afin de sécuriser les abords des établissements tant pour les piétons que pour les cyclistes. La sécurité routière aux abords des écoles et dans les rues ne doit plus être un frein à l'usage des moyens de transport actifs pour les plus jeunes et pour leurs parents.

Pour les enfants scolarisés, comme pour les autres habitants qui le souhaitent, nous accompagnerons l'apprentissage de la circulation à vélo en favorisant les actions de vélo-école qui aident à se sentir à l'aise et en sécurité. C'est en favorisant le vélo comme moyen de transport dès l'enfance que nous parviendrons à l'avenir à réduire la place dévolue dans l'espace public au trafic motorisé.

Action n°11 : je m'engage

Mener une réflexion sur la place du stationnement Les différents modes de transport sont concurrents, que cela soit en terme d'occupation de l'espace ou de budget public.

L'essor du vélo comme solution de mobilité à part entière nécessitera également de diminuer la place occupée par la voiture :

- diminuer le nombre de places de stationnement automobile,

- en augmentant la tarification, qui est l'une des plus basses de France et adopter une tarification progressive.

Référence : Plan Vélo Véloxygène proposition 12

☒ Une politique municipale pro-active à l'éducation au vélo que nous souhaitons mettre en œuvre réduira l'importance donnée à l'automobile dans les années à venir. Nous souhaitons favoriser l'auto-partage et ainsi réduire la place de la voiture individuelle, notre proposition majeure en faveur de la réduction de l'espace donné à l'automobile et au trafic motorisé en général passe par une politique du développement d'un réseau de bus à véritablement haut niveau de service avec des couloirs dédiés vers des bus gratuits, par la généralisation des vitesses réduites à 20 ou 30 km/h, à la piétonisation de rue dans tous les quartiers afin de créer des espaces publics sans voiture. Nous favoriserons pour cela les voies dédiées afin de réduire les files dans l'agglomération.

De plus, nous appliquerons une politique de la gratuité pour toutes les formes d'accès aux transports en commun dès 2022. Cette mesure forte – et pourtant peu coûteuse à l'échelle du budget de la métropole – permettra comme à Dunkerque par exemple une augmentation du nombre d'usagers au détriment de l'automobile (+ 65% la semaine, + 165% le week-end dans la métropole dunkerquoise). Ces premières mesures, applicables dès mi-mandat, seront le premier pas (mais pas le dernier) vers une ville moins bruyante, moins polluée, et qui remettra au centre ses habitants plutôt que l'automobile.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°12 : je m'engage

Offrir du stationnement vélo sécurisé Les dispositions actuelles du Code de l'urbanisme apparaissent en deçà des nécessités propres au stationnement des vélos de tous gabarits au sein de nos logements : 0,75 m² d'espace dédié aux vélos pour un logement d'au moins deux pièces (T2) et de 1,5 m² au delà.

Nous demandons donc que le PLU d'Amiens soit amendé : dans les logements neufs, emplacement vélo de 1,2 m² (0,6 x 2,0 mètres) par pièce principale (exemple : 3 places pour un T3), hors allée centrale d'accès de 1,80 de large.

Référence : Plan Vélo Véloxygène proposition 6, en profitant du programme Alvéole de la FUB.

☒ En priorité, et dès le début de notre mandat, nous installerons des arceaux destinés à faciliter le stationnement et encourager les déplacements à proximité des gares, des commerces, des lieux de loisirs et des établissements scolaires. Nous engagerons une concertation avec les conseils d'école afin de sécuriser les abords des établissements scolaires.

Dans le même temps nous travaillerons avec les habitants des différents quartiers à identifier les lieux les plus propices à

l'installation de zones de stationnements résidentiels couverts et sécurisés afin que le type logement occupé (notamment les logements exigües et/ou anciens) et la crainte d'un vol ne soient plus des obstacles à l'usage du vélo. Ces emplacements seront destinés à tous les usagers : nous prévoyons des emplacements destinés tant aux vélos « standards » qu'aux vélos adaptés aux personnes en situation de handicap, aux vélos cargos ou encore ceux des enfants. Enfin, pour miser sur l'avenir des modes de transports actifs, nous nous appuyerons sur les observations de Véloxygène pour modifier le PLU afin de garantir que chaque logement neuf sera équipé d'un espace de stationnement suffisant pour les vélos.

Action n°13 : je m'engage

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité. Complète la proposition 18

Nous travaillerons avec les habitants des différents quartiers à identifier les lieux les plus propices à l'installation de zones de stationnements résidentiels couverts et sécurisés afin que le type logement occupé (notamment les logements exigües et/ou anciens) et la crainte d'un vol ne soient plus des obstacles à l'usage du vélo. Ces emplacements seront destinés à tous les usagers : nous prévoyons des emplacements destinés tant aux vélos « standards » qu'aux vélos adaptés aux personnes en situation de handicap, aux vélos cargos ou encore ceux des enfants. Enfin, pour miser sur l'avenir des modes de transports actifs, nous nous appuyerons sur les observations de Véloxygène pour modifier le PLU afin de garantir que chaque logement neuf sera équipé d'un espace de stationnement suffisant pour les vélos.

Action n°14 : je m'engage

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

Amélioration de l'accessibilité pour les modes doux dans les établissements scolaires (cheminement piéton, stationnement vélos à l'intérieur de l'établissement ou sur le domaine public à l'entrée de l'établissement).

Référence : Plan Vélo Véloxygène proposition 11

Nous travaillerons en concertation avec les conseils d'école afin de sécuriser les abords des établissements tant pour les piétons que pour les cyclistes. La sécurité routière aux abords des écoles et dans les rues ne doit plus être un frein à l'usage des moyens de transport actifs pour les plus jeunes et pour leurs parents.

Pour les enfants scolarisés, comme pour les autres habitants qui le souhaitent, nous accompagnerons l'apprentissage de la circulation à vélo en favorisant les actions de vélo-école qui aident à se sentir à l'aise et en sécurité. C'est en favorisant le vélo comme moyen de transport dès l'enfance que nous parviendrons à l'avenir à réduire la place dévolue dans l'espace public au trafic motorisé.

Action n°15 : je m'engage

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

L'intérêt du transport à vélo a alimenté la créativité et de nouveaux types de véhicules sont disponibles : VAE bien sûr (Vélo à Assistance Electrique) mais aussi vélos cargos, triporteurs, vélos adaptés aux différents handicaps, dont tandems ...), Ces vélos permettent de conduire des enfants à la crèche ou à l'école, de transporter du gros volume, ou peuvent être utilisés par des artisans ou livreurs ("dernier kilomètre" livré).

Référence : Plan Vélo Véloxygène proposition 7

Nous sommes convaincus par la nécessité de cette mesure, aussi nous étudierons dès la première partie de notre mandat les possibilités de sa mise en œuvre, qui interviendra au cours de la deuxième partie de notre mandat. En effet, la première partie du mandat mettra notamment la priorité sur la sécurisation de l'existant et sur le stationnement.

Action n°16 : je m'engage

Favoriser l'implantation de services de location courte et longue durée de vélos (incluant vélos pliants, vélos cargo, VAE) et proposer une tarification adaptée (à destination des jeunes et des foyers à faibles revenus par exemple).

La location d'un vélo peut constituer une première étape de remise en selle, avant de procéder à l'achat d'un vélo personnel.

Les vélos en location "longue durée" (VLD) permettent un usage personnalisé d'un vélo entretenu et réparable par du personnel compétent.

Les vélos en libre-service (VLS) offrent une complémentarité intéressante avec les modes de transport collectif.

Référence : Plan Vélo Véloxygène proposition 5

Dès le début du mandat, nous soumettrons un avenant à la délégation de service public attribuée à Kéolis, afin de pouvoir instaurer une tarification solidaire incitative à utiliser le vélo au quotidien pour tous.tes.

Action n°17 : je m'engage

Créer une maison du vélo accueillant les acteurs associatifs vélo et donnant une visibilité à la politique cyclable de la ville, la dotant notamment d'une machine à graver pour lutter contre le recel de vélos volés.

Soutenir l'essor d'un service de réparations et de réutilisation des vélos et les services divers aux cyclistes (marquage contre le vol, entretien en libre-service...).

Référence : Plan Vélo Véloxygène proposition 8

Nous commencerons par investir dans la machine à marquage des vélos à laquelle a renoncé l'actuelle municipalité, et engagerons un plan de prévention contre le vol avec les services de police. Nous réaffecterons à Buscyclette la possibilité de réaliser l'entretien et la petite réparation de vélos qui ne sont pas issus du parc locatif. En effet, nous sommes convaincus que ce n'est pas en réservant ces services à un usage lucratif que nous pouvons agir pour le développement du vélo et la réduction du trafic automobile. Nous étudierons la possibilité de soutien au portage associatif de ces services, par exemple par la mise à disposition de locaux pour la mise en place de cafés-vélo ou encore d'ateliers de réparation autogérés.

Promouvoir une culture vélo

Action n°18 : je m'engage

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Le Plan de Déplacement de Jeunes (PDJ) a pour objectif d'amener les jeunes et les parents à réfléchir sur les pratiques de déplacements entre domicile établissement scolaire au quotidien. Cette démarche encourage l'écomobilité et la réduction de l'usage de la voiture individuelle.

Il convient de concrétiser cet encouragement par le financement de la formation d'encadrants au sein des établissements scolaires et associations d'éducation populaire.

Référence : Plan Vélo Véloxygène proposition 11

Nous travaillerons en concertation avec les conseils d'école afin de sécuriser les abords des établissements tant pour les piétons que pour les cyclistes. La sécurité routière aux abords des écoles et dans les rues ne doit plus être un frein à l'usage des moyens de transport actifs pour les plus jeunes et pour leurs parents.

Pour les enfants scolarisés, comme pour les autres habitants qui le souhaitent, nous accompagnerons l'apprentissage de la circulation à vélo en favorisant les actions de vélo-école qui aident à se sentir à l'aise et en sécurité. C'est en favorisant le vélo comme moyen de transport dès l'enfance que nous parviendrons à l'avenir à réduire la place dévolue dans l'espace public au trafic motorisé.

Action n°19 : je m'engage

Donner l'exemple : en tant que maire et élu-e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Politique transversale de soutien au vélo : conditionner le soutien aux manifestations associatives, sportives et culturelles à la prise en compte du vélo.

Référence : Plan Vélo Véloxygène proposition 9

En lien avec la mise en place de la « règle verte » (chaque mesure sera sociale ET écologique), nous exigerons de connaître la prise en compte du vélo lors des manifestations diverses. Il n'est plus tolérable que des stationnements vélos disparaissent au profit de l'installation de certains événements dans l'espace public. Le soutien aux manifestations sera tenu de favoriser l'adaptation du stationnement des vélos et à l'incitation à venir à vélo, voire l'augmentation provisoire du parc de stationnement afin de favoriser le vélo comme moyen de transport pour les participants à l'événement.

Action n°20 : je m'engage

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable Sécurité routière : engager une politique pro-active de respect des aménagements, alliant prévention et répression.

L'insécurité ou le sentiment d'insécurité routière est en effet aujourd'hui le premier blocage à la "remise en selle".

Au Pays-Bas, en Allemagne, en Grande Bretagne, dans les pays scandinaves, les cyclistes se sentent acceptés et en sécurité sur la chaussée, ce n'est pas le cas à Amiens.

Référence : Plan Vélo Véloxygène proposition 10.

Nous nous engageons à mettre la priorité sur les piétons et les cyclistes. Or favoriser le respect mutuel entre les différents usagers de l'espace public ne sera possible qu'en mettant en place un plan de prévention/dissuasion et de sanction. Dès le début de notre mandat, nous mettrons l'accent sur la répression du stationnement des automobilistes sur les pistes cyclables ainsi que sur la sensibilisation des services techniques aux problèmes d'aménagement – permanents ou temporaires (ce fut le cas des travaux sur voie publique ces dernières années) – rencontrés par les cyclistes, et qui vont parfois jusqu'à les mettre en danger. En ce sens, nous faciliterons le signalement participatif des zones à réaménager.

Commentaires généraux

Le programme de la liste d'union de la gauche et des écologistes « Amiens c'est l'tien » repose sur l'envie que chacune d'entre nous puisse vivre dans les années qui viennent dans une ville plus juste et plus verte. C'est pourquoi nous nous engageons à accompagner le développement des transports actifs (marche, vélo etc.). Cela passe aussi à notre sens par un

travail sur le partage de la rue, qui se fera surtout de manière incitative afin que faire du vélo un moyen de transport pour toutes et tous devienne possible.

Nous prévoyons en ce sens un plan vélo ambitieux : le budget alloué au développement du cyclisme sera multiplié par trois, passant des actuels 5€ par habitant à 15€ par habitant et par an.

En tant qu'association experte des possibles en matière de promotion et de développement de l'usage du vélo, comme en témoignent les 12 propositions auxquelles nous avons choisi de répondre en détail à la suite de cette lettre, nous souhaitons faire de Véloxygène un interlocuteur incontournable dans la réalisation du plan vélo que nous souhaitons pour Amiens et sa métropole.

Nous souhaitons mettre en place une complémentarité des transports, et que de plus en plus d'Amiénois.e.s fassent du vélo un moyen de transport au quotidien : parce ce que c'est bon pour la santé et pour l'environnement dans lequel nous vivons ensemble en réduisant notamment la dépense d'énergie fossile. Le vélo c'est aussi un moyen de réduire le bruit en ville, de gagner en qualité de vie, de faire des économies, d'être plus efficace, mais aussi d'aider au maintien et au développement du commerce de proximité. Le vélo nous permet de voir la ville autrement avec plus de convivialité.